Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202600-20251219-2025_12_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LE QUILLIO

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	**Présents**	**Votants**
14	14	14

VOTE
A l'unanimité des présents **Pour : 14** **Contre : 0** **Abstention : 0**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 9 décembre 2025.**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 9 décembre 2025.**

Présents : HAMON Xavier, EVANO Jacques, JEHANNO Anne-Cécile, COJAN Daniel, TILLY Florent, BURLOT Alain, LE POTIER Jacques, LE BOUDEC Isabelle, CARREE Kévin, TAILLARD Michel, ROBIN Julien, Adeline COLLIN, Laëtitia LE HELLOCO, Christine LEBON

A été nommé secrétaire : Michel TAILLARD

2025-12-03 Renouvellement ligne de trésorerie

Monsieur Le Maire fait savoir à l'ensemble du Conseil Municipal qu'une demande de ligne de trésorerie, d'un montant de 200 000€, a été faite auprès d'une banque : le Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **ACCEPTER** la proposition du Crédit agricole : ligne de trésorerie de 200 000 € selon les conditions suivantes : Euribor 3 mois moyenné non flooré + marge de 1 %. La commission d'engagement s'élève à 3.069 % du montant de la ligne.
- **DONNER TOUT POUVOIR** au maire pour la signature du contrat de renouvellement de ligne de trésorerie
- **CHARGE** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Xavier HAMON
Le 18 décembre 2025



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratifs gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes